

Nations Unies ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



1225^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mercredi 2 octobre 1963,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
Discours de M. Merikoski (Finlande).....	1
Discours de M. Bashev (Bulgarie).....	2
Discours de M. McIntosh (Nouvelle-Zélande)	8
Discours de M. Papagos (Grèce).....	12
Interventions du représentant de la République arabe unie.....	15
Intervention du représentant de l'Afrique du Sud.....	15
<i>Point 8 de l'ordre du jour:</i>	
Adoption de l'ordre du jour (suite)	
Troisième rapport du Bureau.....	16

Président: M. Carlos SOSA RODRIGUEZ
(Venezuela).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. MERIKOSKI (Finlande) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un vif plaisir Monsieur le Président, que de pouvoir, de cette tribune, vous féliciter à nouveau de votre élection. Nous avons appris à connaître votre sagesse, votre équité et votre remarquable expérience des Nations Unies et nous vous savons gré de mettre ces éminentes qualités au service de l'Assemblée.

2. Ce débat a déjà révélé l'ampleur et la complexité des questions à traiter au cours de cette session de l'Assemblée générale. Il a une fois de plus démontré que l'Organisation des Nations Unies occupe une position clé au cœur de la vie internationale. Je ne tenterai pas d'analyser en détail, ne serait-ce que les problèmes les plus importants dont nous sommes saisis. Je me bornerai à faire certaines observations sur divers aspects de la fonction essentielle des Nations Unies, qui est le maintien et la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

3. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître l'extrême importance que présente le désarmement comme moyen de réduire le danger de guerre. Nous sommes tous d'accord aussi pour reconnaître, je crois, que le devoir de l'Assemblée générale est de donner tout l'appui possible aux négociations qui vont se poursuivre d'une part au Comité du désarmement, à Genève, et d'autre part, directement entre les grandes puissances. Il est généralement reconnu que pour progresser dans ce domaine, il est essentiel que les puissances les plus directement intéressées

aient davantage confiance les unes dans les autres. Le traité d'interdiction partielle des essais nucléaires^{1/} a été à juste titre salué comme un premier pas dans cette direction. Mais le fait même que l'interdiction est incomplète nous rappelle le poids des suspicions et du manque de confiance qui subsistent entre ces puissances. Dans ces circonstances, nul doute que de part et d'autre on voudra peser avec soin les effets possibles, sur l'équilibre actuel des forces, de toute nouvelle mesure de désarmement ou de toute action collatérale.

4. Je pense avant tout aux armes nucléaires. La localisation et le contrôle des armes nucléaires constituent, somme toute, l'un des problèmes internationaux les plus complexes et les plus délicats de l'époque actuelle. Il est donc compréhensible que toute mesure qui semblerait devoir modifier le *statu quo* dans ce domaine provoquerait sans doute une recrudescence de la tension et des suspicions et compromettrait ainsi les chances de renforcer la confiance entre les grandes puissances. En fait, ce serait un peu se bercer d'illusions que d'attendre un progrès réel dans la voie du désarmement nucléaire aussi longtemps qu'on n'aura pas effectivement arrêté la diffusion des armes nucléaires.

5. Le succès sur ce point dépend avant tout, cela se conçoit, des puissances nucléaires elles-mêmes. Néanmoins, les Etats qui ne possèdent pas d'armes nucléaires peuvent aussi, naturellement, aider à en prévenir la diffusion. En séance plénière de l'Assemblée générale, il y a deux ans^{2/}, l'ancien Ministre des affaires étrangères de Suède, M. Undén, a suggéré aux puissances non nucléaires un moyen d'y contribuer: elles s'engageraient, sur une base régionale, à ne pas acquérir d'armes nucléaires ou à ne pas permettre que de telles armes soient entreposées sur leur territoire. De récents événements ont montré toute l'actualité de cette idée. Il ressort aujourd'hui à l'évidence qu'on risque de perturber profondément l'état actuel des relations internationales en introduisant des armes nucléaires dans des zones où il ne s'en trouvait pas auparavant.

6. A ce propos, je voudrais rappeler l'idée, avancée par M. Urho Kekkonen, président de la Finlande, de créer une zone dénucléarisée des pays nordiques ou scandinaves. Certes, il s'agit là d'une question régionale qui concerne les gouvernements de cette zone et je ne retarderai pas l'Assemblée par une analyse détaillée de cette conception. Mais il me

^{1/} Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

^{2/} Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Première Commission, 1178^e séance.

faut, je pense, souligner — ce que l'on sait déjà fort bien — que si les cinq Etats scandinaves ont apporté des solutions différentes au problème de leur sécurité nationale (la Finlande et la Suède ayant choisi une politique de neutralité, le Danemark, l'Islande et la Norvège une politique d'alliance), ils se sont tous abstenus d'acquiescer des armes nucléaires et aucun n'a permis que de telles armes soient entreposées sur son territoire. C'est, j'en suis sûr, une des principales raisons pour lesquelles la Scandinavie est considérée comme une des régions les plus pacifiques du monde.

7. Un autre aspect de la question générale du maintien de la paix et de la sécurité est le rôle de gardienne de la paix que joue l'Organisation. En dépit de toutes les difficultés et échecs temporaires, l'Organisation s'est montrée capable de mener à bien de vastes opérations de maintien de la paix et, à cette fin, de créer et entretenir des forces suffisantes. Je saisis cette occasion de rendre hommage au Secrétaire général qui a su rendre cette action possible.

8. A notre sens, une de nos principales tâches est de fournir et de renforcer les moyens qui mettent les Nations Unies à même de faire face efficacement aux conflits locaux. Le Gouvernement finlandais entend continuer de donner tout son appui aux Nations Unies dans ce domaine également. Chacun sait que nous lui apportons notre aide financière. Mais, soucieux de faire encore davantage pour permettre aux Nations Unies d'agir en cas de besoin, le Gouvernement finlandais a annoncé au début de septembre 1963 qu'il avait décidé, comme l'avaient fait précédemment le Danemark, la Norvège et la Suède, de créer une force permanente à l'effectif d'un bataillon d'infanterie spécialement entraîné et équipé pour participer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

9. Je me rends compte que l'Organisation des Nations Unies serait bien plus en mesure de mener à bien sa tâche de gardienne de la paix si l'on trouvait une solution durable au problème connexe du financement. La position du Gouvernement finlandais à cet égard a été exposée à maintes occasions. Je me bornerai par conséquent à dire que la Finlande considère la formation et l'entretien des forces des Nations Unies comme une entreprise commune pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, principale tâche de l'Organisation. Nous estimons de ce fait que notre participation aux dépenses qu'entraînent ces entreprises fait partie des responsabilités que nous avons assumées en signant la Charte et en lui donnant force de loi en Finlande.

10. Nous savons aussi tous qu'à la base de la crise financière il y a une divergence d'opinions quant à la manière dont notre organisation devrait fonctionner; or, dans une question comme celle-ci, aucune solution véritable ne peut être imposée par des décisions prises à la majorité. Nous devons rechercher une base acceptable pour tous à partir de laquelle l'Organisation pourrait organiser ses activités de façon à pouvoir s'acquitter avec succès de ses tâches dans un monde en pleine transformation.

11. Nous avons dit à maintes reprises — et je tiens à le répéter de nouveau — qu'à notre sens, pour pouvoir réussir, les Nations Unies doivent avoir un caractère vraiment universel. Les nombreux problèmes que nous avons à résoudre ici en commun doivent manifestement, parce qu'ils nous intéressent tous, être examinés par toutes les nations réunies. Ce n'est qu'ainsi que l'on peut réellement harmoniser les actes et les intérêts au bénéfice des objectifs communs. Cette organisation devrait donc comprendre toutes les nations. Tous devraient y être admis; personne ne devrait en être exclu et chaque Etat Membre devrait y bénéficier de la représentation qui lui revient.

12. La plupart des orateurs qui m'ont précédé ont déjà fait allusion à la récente amélioration des relations internationales. Il y a en fait tout lieu de croire que nous évoluons rapidement d'une interprétation étroite de la coexistence pacifique — simple absence d'actes hostiles — vers une coopération active au-delà des frontières idéologiques en vue de la réalisation des objectifs de notre charte. Cette coopération, loin d'empêcher qui que ce soit de rester fidèle à ses responsabilités nationales, à ses idéaux et à ses convictions, est en fait indispensable au progrès intérieur de chacun d'entre nous. Jamais la nécessité d'une coopération internationale ne s'est fait aussi nettement et aussi largement sentir qu'aujourd'hui. Un des résultats les plus importants qu'ait obtenu l'Organisation des Nations Unies est sans doute d'avoir éveillé et développé l'idée d'interdépendance, le désir de travailler ensemble pour trouver les moyens de concilier des intérêts divergents.

13. Cette réalisation risque d'être éclipsée dans l'opinion populaire par les échecs et les difficultés de la coopération internationale, et je pense qu'il serait utile d'essayer de rompre cet écran de silence qui cache une grande partie de l'œuvre des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'idée lancée par le Premier Ministre Nehru, qui a proposé de proclamer une année spéciale de coopération internationale [1051ème séance, par. 38] afin d'appeler davantage l'attention du monde sur ce que les nations ont pu obtenir et réaliser grâce à la coopération. Ce faisant, je crois que nous gagnerions à l'œuvre des Nations Unies la compréhension et le soutien d'un public toujours plus nombreux, ce qui accroîtrait nos possibilités d'action future.

14. M. BASHEV (Bulgarie): Monsieur le Président, vous avez la chance de présider aux débats d'une assemblée qui, de l'avis de tous, poursuit ses travaux dans un climat de détente et d'espoirs accrus, dans un climat plus propice à des discussions et des décisions constructives que celui qui a régné en d'autres sessions. On peut dire que l'esprit de Moscou, l'esprit des jours mémorables de la signature du Traité pour l'interdiction partielle des essais nucléaires, est présent dans cette salle, malgré la diversité des intérêts et des opinions défendus au cours de ces débats.

15. Les peuples du monde entier ont salué avec une profonde satisfaction le Traité de Moscou, et la grande majorité des gouvernements l'ont signé. Les discussions de la dix-huitième session de l'As-

semblée générale des Nations Unies font ressortir une fois de plus la grande signification de ce document. Le Traité de Moscou est l'acte diplomatique le plus important de ces dernières années, qui met en pratique les principes de la coexistence pacifique, et ce, dans un domaine aussi sensible des relations internationales que celui des armements nucléaires. C'est pourquoi l'approbation générale du Traité, la mise en relief de son importance pour la détente dans le monde, pour la création de conditions nouvelles et plus favorables à l'amélioration du climat international ne sont rien d'autres, en effet, qu'une reconnaissance — directe ou indirecte — de la politique de coexistence pacifique en tant que seule voie sensée vers le règlement des relations entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents, à l'ère de l'atome et des fusées.

M. Elmi (Somalie), vice-président, prend la présidence.

16. C'est précisément pour cela que s'impose également la conviction qu'il n'y a pas de problème international, si complexe soit-il, qui ne puisse être réglé par des moyens pacifiques, par des négociations entre les pays intéressés, pourvu que ces derniers fassent preuve de bonne volonté et d'un désir sincère de trouver des solutions mutuellement acceptables.

17. Sans aucun doute le danger de guerre demeurera aussi longtemps qu'il existera dans le monde des forces intéressées à la guerre. Cependant, nous sommes témoins de l'accroissement continu des forces de la paix. Notre délégation est convaincue que c'est cette tendance qui doit triompher et que, peu à peu, le dégel fera reculer la guerre froide et mènera à une confiance accrue la confiance à une coopération plus étroite et la coopération à des mesures actives et coordonnées en faveur de la paix et de la sécurité mondiales.

18. La position du Gouvernement de la République populaire de Bulgarie sur les problèmes fondamentaux de notre temps a été formulée à maintes reprises, aussi bien dans des déclarations officielles que du haut de cette tribune. Notre gouvernement continue à estimer que le bon sens et le devoir envers l'avenir de l'humanité imposent de multiplier les efforts pour la création de conditions encore plus favorables à la solution pacifique des litiges et au développement ultérieur des relations économiques, culturelles et autres entre les Etats.

19. Par conséquent, le Gouvernement bulgare appuie sans réserve toute initiative susceptible de mener à l'amélioration de la situation internationale. Il a été parmi les premiers à signer le traité portant sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, parce qu'il est convaincu que ce traité, outre sa valeur intrinsèque, crée de meilleures perspectives pour le règlement des problèmes internationaux par des moyens pacifiques.

20. Le chemin qui conduit à la paix universelle et durable n'est pas l'avenue asphaltée qui mène aux portes du Palais des Nations Unies. C'est un chemin rocailleux et épineux, un chemin long et dur. Pour le parcourir, il nous faudra beaucoup d'efforts et

de patience, beaucoup de sagesse et de bonne volonté. Le traité de Moscou n'est pas l'aboutissement de ce chemin; c'est plutôt un point de départ pour arriver à l'objectif ardemment désiré par l'humanité tout entière; l'établissement d'une paix libre de la menace d'une guerre nucléaire. Le Traité de Moscou ne résout pas complètement le problème de l'interdiction des essais nucléaires; il ne met pas fin à la course aux armements; voilà pourquoi il ne saurait constituer un bouclier contre le danger de guerre s'il n'est pas suivi d'autres accords internationaux.

21. Notre délégation est convaincue qu'à l'heure actuelle, la tâche fondamentale des Nations Unies est de mettre en œuvre toutes les possibilités et tous les moyens se trouvant à leur disposition pour faciliter la réalisation de nouveaux progrès dans les négociations sur le désarmement général et complet, sous un strict contrôle international.

22. Il faut constater avec regret que les négociations sur le désarmement, au sein du Comité des dix-huit puissances, ne progressent que très lentement et n'ont pas encore donné les résultats que les peuples ont le droit d'en attendre.

23. Aussi difficile et complexe que soit le problème du désarmement, nécessitant des efforts patients et coordonnés de la part de tous les gouvernements et de tous les peuples, le manque de progrès tangibles à cet égard n'est pas dû, à notre avis, tant aux difficultés inhérentes au problème lui-même qu'à l'absence de volonté réelle, de la part de certaines puissances, de mettre fin à la course aux armements et d'arriver à la conclusion immédiate d'un traité sur le désarmement général et complet.

24. On ne saurait s'expliquer autrement le fait que certains des Etats membres du Comité des Dix-Huit^{3/} poursuivent la course aux armements à une cadence accélérée. Tandis qu'à Genève leurs représentants ne cessent de faire des déclarations en faveur du désarmement, d'autres représentants des mêmes pays élaborent pendant ce temps — et avec une énergie encore plus grande — des plans pour la création de forces armées multinationales, équipées d'armes nucléaires. Les plus acharnés, parmi les partisans de ces plans, sont les militaristes d'Allemagne occidentale qui espèrent obtenir par un chemin détourné les armes les plus destructrices. Il est difficile de concilier les affirmations de certaines puissances occidentales qui déclarent qu'elles sont désireuses d'arrêter la diffusion de l'arme nucléaire — idée d'ailleurs appuyée par tous les gouvernements épris de paix — avec leurs actions visant à octroyer l'armement atomique aux revanchards allemands. Cette possibilité fait naître une grave anxiété au sein de l'opinion publique mondiale qui désire voir, non pas le réarmement nucléaire du militarisme allemand ressuscité, mais la liquidation des vestiges de la seconde guerre mondiale par la conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands et le règlement, sur cette base, de la question de Berlin-Ouest. Ce n'est pas le réarmement nucléaire, ouvert ou camouflé, de la Bundeswehr qui peut contribuer sérieusement à la consolidation de la paix, mais la

^{3/} Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

conclusion d'un traité de paix avec les deux Etats allemands.

25. Dans la situation actuelle, marquée par une confiance mutuelle croissante, le Gouvernement de l'Union soviétique a fait de nouveaux pas concrets pour le rapprochement des positions. Prenant en considération les objections formulées par les délégations occidentales, l'Union soviétique a manifesté son accord pour qu'un nombre strictement limité de fusées intercontinentales, de fusées DCA et de moyens anti-fusées soit maintenu exclusivement sur le territoire de l'Union soviétique et celui des Etats-Unis jusqu'à la fin de la troisième étape du désarmement [voir 1208ème séance, par. 137]. La délégation de la République populaire de Bulgarie salue cette nouvelle initiative du Gouvernement soviétique, prise dans le but de rencontrer à mi-chemin le point de vue des puissances occidentales sur cette question. C'est maintenant au tour de celles-ci de faire preuve de la même attitude positive à l'égard de la substance du traité sur le désarmement général et complet. Est-il nécessaire de rappeler que le désarmement est un objectif qui ne saurait être atteint uniquement par la bonne volonté d'un seul des partenaires dans les négociations. Comme le dit si bien un vieux proverbe "un tunnel se creuse des deux côtés".

26. La déclaration du Gouvernement de l'Union soviétique à la présente session de l'Assemblée [1208ème séance, par. 184 et 185] selon laquelle il est prêt à négocier avec le Gouvernement des Etats-Unis un accord interdisant la mise en orbite d'objets porteurs d'armes nucléaires, est une preuve de plus de son esprit de coopération constructive.

27. Il nous semble que, dans l'atmosphère favorable créée par le Traité de Moscou, les nouvelles propositions du Gouvernement de l'Union soviétique peuvent faciliter les négociations sur le problème du désarmement général et complet. Le Comité des Dix-Huit se voit offrir de nouvelles possibilités de s'acquitter de sa tâche importante. On devrait faire tout le nécessaire afin qu'au cours des mois prochains les négociations sur le désarmement mènent à des résultats plus substantiels et ne déçoivent pas, une fois de plus, l'espoir des peuples qu'un accord sur le désarmement puisse être conclu.

28. Les négociations de Genève sont bloquées par des différences de points de vue portant sur des questions essentielles. Les délégations des pays membres du Comité des Dix-Huit n'ont pas été en état de les surmonter. Il apparaît que le meilleur moyen, le moyen le plus efficace pour arriver à une entente, est de réunir une conférence au sommet dans le cadre du Comité des Dix-Huit. C'est pourquoi nous estimons tout à fait justifiée et opportune la proposition du Gouvernement soviétique [1208ème séance, par. 130] de convoquer, au cours du premier trimestre ou de la première moitié de l'année 1964, une conférence des Etats faisant partie du Comité des Dix-Huit, avec participation des personnalités responsables au niveau le plus élevé pour discuter du problème du désarmement et de la détente mondiale ainsi que d'autres problèmes importants.

29. Le Gouvernement bulgare s'associe pleinement à cette proposition de l'Union soviétique et déclare

qu'il est prêt à prendre part à une telle conférence qui pourrait faire sortir les pourparlers de Genève de la stagnation dans laquelle ils se trouvent actuellement et leur donner une impulsion nouvelle.

30. A notre avis, les mesures prises en vue de résoudre le problème fondamental du désarmement non seulement n'excluent pas, mais au contraire supposent et même imposent la continuation de nos efforts dans d'autres directions afin d'améliorer le climat international. Si la guerre froide a compliqué certains problèmes internationaux et en a créé d'autres, les négociations et l'accord sur des questions sur lesquelles les points de vue sont proches ou pourraient être rapprochés écarteront une partie de ces complications et créeront un climat de confiance accrue. Chaque question ainsi réglée serait un apport utile et positif à l'accord déjà réalisé et pourrait offrir des meilleures perspectives au travail lent et difficile pour le désengagement nucléaire et le désarmement.

31. Le pacte de non-agression entre les pays membres de l'OTAN et du Traité de Varsovie [voir 1208ème séance, par. 160] représente précisément une telle mesure. L'idée de la conclusion d'un tel pacte jouit d'un appui croissant parmi les Membres des Nations Unies. Il serait utile de souligner que les représentants de certains Etats occidentaux reconnaissent, eux aussi, l'utilité d'un tel pacte. Nous voudrions espérer qu'en vertu de l'engagement pris dans le communiqué tripartite de Moscou, le 25 juillet, les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont déjà entamé les consultations nécessaires avec leurs alliés en vue de parvenir à un accord satisfaisant en cette matière. Nul doute que la réalisation d'un accord pour la conclusion d'un tel pacte est tout à fait possible, pourvu que tous les pays intéressés manifestent la même bonne volonté que celle dont ils ont fait preuve lors de la signature du Traité de Moscou sur l'interdiction partielle des essais nucléaires; et ce serait une nouvelle victoire dans la grande lutte pour la paix.

32. Dans cet ordre d'idées, il serait utile de souligner l'importance que pourraient avoir l'ouverture et la réussite de négociations portant sur des mesures relatives à la réduction des budgets militaires, sur des mesures contre la possibilité d'une attaque par surprise et sur la réduction des forces étrangères stationnées en République fédérale allemande et en République démocratique allemande, enfin sur la création de zones dénucléarisées dans les différentes régions du monde.

33. Nous voudrions espérer que les puissances occidentales intéressées feront preuve de la compréhension, du réalisme et de la bonne volonté nécessaires en ce qui concerne ces problèmes dont la solution serait profitable à tous les pays et à la cause de la paix. Toutes les nations du monde accueilleraient avec une grande satisfaction et un grand soulagement un accord sur ces problèmes en tant qu'une nouvelle démonstration de bon sens et de notre préoccupation à l'égard de la sécurité et de l'avenir de l'humanité.

34. Nous aimerions nous arrêter plus en détail sur la question des zones dénucléarisées, question qui attire de plus en plus l'attention des peuples dans le monde.

35. Nul doute que l'établissement de zones dénucléarisées, en diminuant la possibilité de conflits militaires et en empêchant la dissémination des armes nucléaires dans de nouveaux pays et régions du monde, contribuerait considérablement à l'amélioration des relations internationales.

36. Convaincus de l'importance indéniable de ces zones comme facteurs de sécurité, de nombreux gouvernements — dans les pays scandinaves, en Amérique latine, en Afrique et en Europe centrale, dans les Balkans et dans la Méditerranée — estiment nécessaire de contribuer à l'établissement de telles zones. Un pas important dans la promotion de cette idée a été fait à la seizième session de l'Assemblée générale par l'adoption de la résolution 1652 (XVI), visant à considérer le continent africain comme zone dénucléarisée. A l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée, figure la question intitulée "Dénucléarisation de l'Amérique latine". Plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont attaché une importance considérable au problème des zones dénucléarisées et ont développé des idées fort intéressantes quant à sa solution.

37. Dans ces circonstances, ne serait-il pas de l'intérêt de l'humanité tout entière que les Nations Unies encouragent d'une manière énergique les Etats à proclamer leur territoire zone dénucléarisée, ou à conclure des accords pour la création de zones désatomisées dans le plus grand nombre possible de régions du monde? Sans aucun doute la réponse à cette question ne peut être qu'affirmative.

38. L'établissement de zones exemptes d'armes atomiques, dans les différentes régions du monde, est lié à la question des garanties de la part des puissances nucléaires, à l'égard des pays ou des zones dénucléarisés. C'est une question parfaitement légitime, car seules de telles garanties donneraient un sens réel à la désatomisation de différents pays ou régions. A cette occasion, je voudrais exprimer la grande satisfaction de la délégation de la République de Bulgarie au sujet de la déclaration de l'Union soviétique selon laquelle celle-ci est prête, avec les puissances occidentales, à donner toutes les garanties nécessaires en vue d'exclure de la sphère d'emploi de l'arme atomique, les zones dénucléarisées qui feraient l'objet d'accords régionaux, ou les pays isolés qui déclareraient leur territoire zone dénucléarisée.

39. En raison de la grande importance de la question des zones dénucléarisées, nous voudrions proposer que l'Assemblée générale des Nations Unies lance un appel pressant à tous les Etats possédant des armes nucléaires, et les invite à donner les garanties nécessaires pour le respect du statut spécial des Etats et des régions exemptes d'armes nucléaires, et les invite à déclarer qu'elles les considéreraient comme des Etats et des régions se trouvant hors de la sphère d'emploi de l'arme nucléaire.

40. Un tel appel de l'Assemblée générale des Nations Unies aux puissances nucléaires serait, à l'heure actuelle, un acte positif et important de la part de notre organisation et pourrait avoir des effets favorables pour la solution de la question des zones dénucléarisées.

41. En rapport avec cette question, il faudrait rappeler que le Gouvernement bulgare a toujours eu une attitude positive à l'égard du problème de la proclamation de zones exemptes d'armes atomiques. Il a déclaré, à maintes reprises, qu'il appuyait entièrement les propositions en ce qui concerne la transformation des Balkans et de la Méditerranée en zones dénucléarisées. Notre gouvernement est d'avis que, à l'heure actuelle, il existe des conditions plus propices à la réalisation de ces propositions et il est prêt, à tout moment, à prendre part à des négociations éventuelles avec ses voisins et avec les autres pays intéressés en vue d'atteindre cet objectif.

42. La création d'une zone désatomisée dans les Balkans faciliterait, en même temps, le développement ultérieur des relations amicales entre les nations de cette région et la solution d'autres problèmes en suspens entre elles.

43. Dans cet ordre d'idées, la délégation bulgare voudrait saluer la décision du Bureau [156ème séance] recommandant l'inscription à l'ordre du jour de la dix-huitième session, du nouveau point proposé par la délégation roumaine et intitulé: "Mesures à prendre à l'échelon régional en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents" [A/5557].

44. Notre organisation ne saurait passer sous silence les problèmes internationaux aigus qui présentent un grave danger pour la paix.

45. La situation au Viet-Nam du Sud est précisément l'un de ces problèmes qui préoccupent le monde depuis déjà plusieurs années. Les actes arbitraires et la terreur féroce sont depuis longtemps choses courantes au Viet-Nam du Sud. La violation flagrante des droits de l'homme dans ce pays — l'arrestation de milliers de gens innocents, les attaques contre les pagodes, les exécutions et les meurtres barbares dont on parle tant ces dernières semaines — ne sont, en fait, que le dernier anneau de la longue chaîne de crimes de Ngo Dinh Diem. Aujourd'hui, les crimes de ce régime ont pris de telles proportions que même ses amis et alliés de l'Occident ne peuvent plus trouver la force morale de continuer à le défendre devant l'opinion publique mondiale.

46. La situation intolérable au Viet-Nam du Sud a pour raison principale le régime politique anti-populaire, qui se maintient au pouvoir grâce, uniquement, à l'aide étrangère et à la terreur. Ce régime a brutalement violé les Accords de Genève de 1954⁴, qui garantissent les libertés démocratiques du peuple du Viet-Nam du Sud et qui envisagent des élections libres afin de pouvoir procéder à la réunification pacifique des deux parties du Viet-Nam. Les problèmes au Viet-Nam du Sud ne peuvent être résolus que sur la base des Accords de Genève. Il est donc nécessaire de créer des conditions permettant à la population sud-vietnamienne d'élire d'une manière libre et démocratique un gouvernement de son propre choix, un gouvernement qui respecterait les Accords de Genève, ne ferait partie d'aucun bloc militaire et ne permettrait pas l'établissement de bases militaires étrangères sur le territoire du pays. Nous

⁴/ Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954.

sommes convaincus que le peuple du Viet-Nam saura trouver le chemin pour réaliser ses aspirations de vivre uni et en paix.

... Maintes fois au cours de nos débats, la question suivante a été posée: comment est-il possible que, trois ans après l'adoption unanime de la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, des dizaines de millions d'êtres humains continuent à souffrir sous le joug colonial? Les représentants de l'Afrique nous ont révélé, d'une manière pathétique, les formes brutales du colonialisme en Afrique centrale et en Afrique du Sud, les répressions militaires dans les colonies portugaises, l'apartheid et le racisme en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud. Il s'est créé, sans aucun doute, une situation lourde de danger pour la paix et la sécurité mondiales, une situation qui représente un défi lancé au sentiment de justice de tous les peuples, et ceci malgré la condamnation catégorique de toutes les manifestations et de toutes les formes de colonialisme et, je dirai même, malgré l'impatience des peuples de voir appliquées des mesures concrètes et pratiques en vue de la liquidation complète de la domination coloniale.

48. Dans cet état de choses il est incompréhensible que certaines puissances occidentales persistent dans leurs efforts pour imposer tant à l'Assemblée qu'au Conseil de sécurité l'idée qu'il faut agir uniquement par la force de la persuasion et de la pression morale, même à l'égard de colonialistes aussi endurcis que les dirigeants du Portugal et de la République sud-africaine.

49. Dix-huit ans de "pression morale" n'ont pas réussi à convaincre un pays comme la République sud-africaine de renoncer à l'annexion arbitraire du territoire sous mandat du sud-ouest africain, ni à l'horrible politique d'apartheid. Il est évident qu'à l'heure actuelle cette méthode ne saurait parvenir à de meilleurs résultats.

50. Les dirigeants du Portugal et de la République sud-africaine ne dissimulent point leur conviction que l'Organisation des Nations Unies se révélera impuissante à leur égard. Ils comptent, sans doute, sur leur position dans le monde occidental et sur l'assistance qu'ils reçoivent des pays occidentaux, surtout dans le domaine des armements. Le Ministre des affaires étrangères de la République sud-africaine est allé jusqu'à déclarer franchement et cyniquement qu'il s'attendait à la désagrégation imminente des Nations Unies. Cependant, ce qui est imminent, ce n'est pas la désagrégation des Nations Unies, mais bien celle des régimes coloniaux et racistes. A cet égard, la réalisation des décisions des pays africains prises à la Conférence d'Addis-Abéba^{5/} et visant à la libération complète du continent africain du joug colonial, facilitera ce processus inévitable. Il est du devoir des Nations Unies, qui ont donné le jour à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, d'en tenir compte.

51. La Charte des Nations Unies offre, en effet, à l'Organisation de vastes possibilités de recours à

des sanctions, économiques ou autres, contre les pays qui violent systématiquement ses principes fondamentaux. Or, l'opinion prédominante dans cette salle est que seules des mesures énergiques pourraient contraindre le Portugal et la République sud-africaine à changer leur politique à cet égard. C'est l'isolement des gouvernements racistes qui pourrait aboutir à des résultats réels. L'adoption de pareilles mesures peut avoir le double effet de nous rapprocher plus rapidement de l'abolition complète de la politique d'apartheid et de l'affranchissement des colonies portugaises, d'une part, et, d'autre part, de servir d'avertissement aux autres forces du colonialisme. Elle pourra favoriser et accélérer le processus de la libération de dizaines de millions d'êtres humains qui, non seulement en Afrique, mais également en Asie, dans l'Orient arabe et dans d'autres régions du monde, souffrent sous le joug colonial.

52. En agissant de la sorte, les Nations Unies pourraient célébrer leur vingtième anniversaire avec la conscience d'avoir gagné une victoire historique pour l'humanité tout entière, la liquidation complète du régime colonial.

53. La détente internationale qui se manifeste à l'heure actuelle devrait s'exprimer, entre autres, en des actes concrets dans le domaine économique et contribuer au développement des relations économiques et commerciales entre les Etats, pour qu'elle puisse avoir plus de valeur réelle. Elle nécessite non seulement les efforts communs et coordonnés des Etats sur une base bilatérale ou multilatérale, mais également ceux des Nations Unies, en vue de l'amélioration et de l'élargissement de la coopération économique internationale et du commerce mondial.

54. Ces dernières années, les problèmes économiques internationaux ont acquis une importance de premier ordre. Ce n'est point par hasard qu'à la présente session de l'Assemblée générale nombre de délégations se sont longuement arrêtées sur l'état non satisfaisant des relations économiques internationales et du commerce international. Cet état de choses n'est dans l'intérêt d'aucun pays. Les groupements économiques fermés, les mesures discriminatoires et les restrictions arbitraires dans le domaine du commerce mondial sont autant d'obstacles pour la grande majorité des pays. L'existence de ces facteurs négatifs désorganise les échanges commerciaux normaux, crée de vastes possibilités pour une fluctuation spéculative des prix — surtout des prix des matières premières — et procure des avantages injustifiés à certains groupes et à certains pays, déséquilibre la balance du commerce et des paiements, y compris celle des pays développés, avec toutes les conséquences néfastes d'un tel déséquilibre et entrave le développement économique des pays nouvellement libérés.

55. En conséquence, il faudrait, par des efforts collectifs, trouver les moyens qui pourraient nous amener à la solution de ces problèmes, à l'élimination des effets négatifs des groupements économiques fermés, ainsi que des restrictions discriminatoires dans le domaine du commerce mondial. C'est la seule façon de favoriser la coopération économique internationale et les échanges commerciaux sur la base de l'égalité et du profit mutuel.

^{5/} Conférence au sommet des pays indépendants africains, réunie du 22 au 25 mai 1963.

56. L'amélioration des relations économiques internationales rendrait possibles la mise en valeur, sur la base d'une plus large coopération, de ressources et de richesses naturelles communes et l'utilisation réciproque plus rationnelle du progrès technique. En ce qui concerne les Balkans, il existe des conditions favorables à l'utilisation commune des ressources hydrauliques. Ces ressources étant en principe très restreintes dans cette région, leur exploitation commune contribuerait au développement de l'agriculture aussi bien qu'à celui de l'industrie des pays balkaniques.

57. Un des problèmes importants de notre temps consiste à trouver le chemin pour diminuer la différence entre le niveau de vie des pays développés et les pays en voie de développement. La solution de ce problème urgent exige de faire réduire et, si possible, d'éliminer l'écart entre les prix des matières premières et ceux des produits manufacturés, et elle exige également de créer des conditions pour une corrélation équitable entre ces prix, pour leur évolution normale sur le marché mondial.

58. Ce phénomène porte une grave atteinte aux intérêts vitaux de ces pays et empêche la réalisation plus rapide de leurs plans de développement économique. En même temps, l'existence même de ce phénomène représente l'un des signes indéniables de l'exploitation néo-colonialiste.

59. Comme je viens de le dire, la solution des problèmes portant sur les relations économiques internationales ne peut être trouvée que grâce à des efforts collectifs. Dans ce sens, la convocation de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement revêt une signification toute particulière. A notre avis, cette conférence doit énoncer des principes plus appropriés et plus équitables pour le commerce mondial et pour la coopération dans le domaine du développement. La Conférence a pour tâche de discuter et d'adopter des mesures et des recommandations efficaces afin que, à l'avenir, les relations économiques entre les Etats puissent se fonder sur l'égalité complète et les bénéfices mutuels, que les échanges commerciaux internationaux soient élargis et que les obstacles sur la voie du développement de ces échanges soient éliminés.

60. Afin de garantir la paix et la sécurité dans le monde, il faut que dans leurs relations, tous les pays Membres de notre organisation partent des principes de la coexistence pacifique, qu'ils ne tolèrent pas les manifestations de la "guerre froide", et qu'ils travaillent avec un esprit constructif dans la direction d'une entente internationale durable. Dans ces conditions, le rôle des Nations Unies ne cessera d'augmenter, de même que les possibilités de l'Organisation d'exercer une influence toujours plus favorable sur le développement des relations internationales.

61. Afin que l'Organisation des Nations Unies puisse rester fidèle à sa mission première, il faut que soient observés les principes qui sont à la base de sa Charte: l'égalité souveraine de tous les Etats et le respect de leur intégrité territoriale et de leur indépendance nationale; l'interdiction de l'emploi de

la force ou la menace du recours à la force dans les relations internationales; la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays et toute une série d'autres principes, visant tous au développement actif et constructif des relations amicales entre les peuples.

62. En appliquant ces principes, l'Organisation des Nations Unies doit s'opposer d'une manière résolue aux menaces dirigées contre n'importe quel pays qui, en vertu de son propre développement, s'est donné un régime politique qui n'est peut-être pas au gré de tel ou tel gouvernement.

M. Sosa Rodríguez (Venezuela) reprend la présidence.

63. Le dénouement de la crise dans les Caraïbes montre le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer à l'avenir dans des cas pareils. Les Nations Unies sont appelées à contribuer à ce que les engagements pris lors de cette crise soient respectés. Il faut permettre au peuple de Cuba de régler ses propres affaires en toute liberté et sans aucune pression de l'extérieur.

64. Notre organisation a le devoir d'être non seulement un forum pour la discussion des problèmes de la coopération internationale, mais également un centre pour la réalisation du principe de la coexistence pacifique dans le monde entier.

65. Pour répondre à cette vocation, l'Organisation des Nations Unies devrait refléter de plus en plus fidèlement les faits de la réalité contemporaine et faire face d'une manière plus décisive aux grands problèmes de notre époque. A cette fin, on devrait créer les conditions nécessaires dans la composition et la structure même de l'Organisation. Il faut constater avec regret cependant que ces conditions sont loin d'être réalisées. Ainsi, par exemple, notre organisation, étant donné l'opposition de certaines grandes puissances guidées exclusivement par leurs intérêts égoïstes, n'est pas encore arrivée à l'universalité inhérente à sa conception. Depuis de nombreuses années déjà, un des membres permanents du Conseil de sécurité est tenu en dehors des Nations Unies par des subterfuges de toutes sortes. Des années durant, les droits légitimes de la Chine — pays fondateur des Nations Unies — ont été foulés aux pieds. Il est grand temps de faire entrer au sein de l'Organisation les représentants authentiques du peuple chinois et d'expulser de celle-ci les représentants du soi-disant gouvernement de Tchong Kai-shek. Le rétablissement des droits de la Chine populaire aiderait considérablement l'Organisation à réaliser, avec plus de succès, les tâches qui lui ont été assignées en vertu de la Charte, surtout en ce qui concerne la solution des questions internationales les plus importantes.

66. Nous voulons espérer que la dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies apportera sa contribution à la solution juste des problèmes auxquels elle doit faire face. Aucun effort ne devrait être épargné dans cette direction. Ce que l'humanité attend, ce ne sont pas des discours et des déclarations, mais des mesures pratiques pour la création d'un monde sans armes, sans guerres et sans oppression coloniale, un monde de coexistence pacifique.

Ce but devrait être atteint le plus rapidement possible. Ce sont les intérêts des peuples à travers le monde qui l'exigent.

67. Avant de conclure, je voudrais réaffirmer la foi du peuple bulgare en les nobles tâches des Nations Unies. Lors de la visite du Secrétaire général des Nations Unies, U Thant, en Bulgarie, en juillet 1963, le Président du Conseil des ministres de la République populaire de Bulgarie, Todor Jivkov, a déclaré:

"Les principes fondamentaux, qui sont à la base de la Charte des Nations Unies, correspondent entièrement aux conceptions et aux aspirations du peuple bulgare de vivre en paix, en amitié et en coopération avec tous les peuples. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, proclamés dans sa Charte, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, pour le développement des relations amicales internationales, sont également des objectifs dont s'inspire la politique extérieure de la République populaire de Bulgarie."

68. Permettez-moi de vous assurer que notre délégation, guidée par ces principes, fera tout son possible afin de contribuer, de ses modestes forces, à la solution des problèmes importants de la session actuelle, conformément aux aspirations et aux espoirs des peuples à travers le monde.

69. M. McINTOSH (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, au début de mon intervention, de vous offrir les félicitations sincères et les bons vœux de la Nouvelle-Zélande à l'occasion de votre élection. Cette manifestation de confiance de l'Assemblée vous a honoré à juste titre, comme elle a honoré le Venezuela et, en fait, la riche civilisation de l'Amérique latine. Vous avez déjà poussé encore plus loin la courtoisie et l'autorité dont avaient fait preuve à un si haut degré vos distingués prédécesseurs.

70. Je voudrais également adresser les meilleurs vœux de la Nouvelle-Zélande à la Malaisie. La Fédération de Malaisie avait déjà obtenu des résultats impressionnants dans le domaine politique et économique. Aujourd'hui, la Malaisie offre à Singapour et aux anciens territoires non autonomes du Sarawak et du Sabah la possibilité d'accomplir leur destinée dans le cadre d'un Etat florissant, stable et démocratique.

71. La Nouvelle-Zélande, en tant que Membre du Commonwealth, avait des liens étroits et amicaux avec la Fédération de Malaisie et avec les autres parties constituantes de la Malaisie. Nous avons, dès le début, soutenu la formation de cette nation parce que nous étions convaincus que cette nouvelle fédération était souhaitée par la grande majorité des populations intéressées et qu'elle était entièrement conforme aux principes énoncés par notre assemblée. Pour ces raisons, nous nous sommes félicités que dans ses conclusions, le Secrétaire général lui-même ait confirmé, avec soin et son impartialité bien connus, l'ampleur du soutien populaire que nos propres informations avaient laissé deviner. Les conclusions du Secrétaire général dissipent tous les doutes raisonnables. Elles ouvrent la voie, comme le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande l'a fait remarquer, "à l'acceptation entière

et sans réserve de la Malaisie par tous les intéressés". Tel est le souhait sincère de mon gouvernement. Pour sa part, la Nouvelle-Zélande apportera son appui total et constant pour le développement économique comme pour la défense de cette petite nation éprise de progrès.

72. Dans cette enceinte, il y a un an [1133ème séance], le Premier Ministre de mon pays a exprimé l'inquiétude de tous les Néo-Zélandais de devoir vivre sous l'équilibre de la terreur, dans un monde où la course aux armements nucléaires allait s'accélérant. Il a parlé du profond malaise que nous ressentions à comparer le rythme furieux de la course aux armements à la lenteur des négociations sur le désarmement. Depuis lors, il y a eu un rayon d'espoir. Mais ce serait nous leurrer nous-mêmes que de prétendre que le véritable désarmement ait déjà été réalisé à un degré quelconque ou même que la route vers le désarmement général ait déjà été ouverte.

73. Le traité d'interdiction des essais nucléaires conclu à Moscou a été un événement extrêmement important. Ce traité a été signé par la Nouvelle-Zélande, de même que par la grande majorité des autres nations du monde. Il y a de bonnes raisons de nous en féliciter car il devrait mettre un terme à la contamination future de notre atmosphère et de nos aliments; il devrait mettre un certain frein à la course aux armements; et, plus s'accroîtra le nombre des nations qui adhèrent à ce traité, plus il tendra à restreindre la diffusion des armes nucléaires. Ce sont là des progrès réels et nous serions les derniers à les sous-estimer.

74. Mais, si bienvenu qu'il soit, ce traité n'est pas celui que les Nations Unies ont sans cesse recherché. En dépit de nombreuses années de négociations laborieuses, le résultat atteint est malheureusement moins complet que l'objectif initial. Le traité est certainement un indispensable préalable au désarmement, mais il ne constitue pas une interdiction totale. Il est encore moins une mesure de désarmement effectif. Il ne prévoit pas de système de vérification. Par conséquent, il ne peut servir de modèle pour ce traité global auquel le monde aspire. Si le Traité de Moscou n'est pas renforcé par d'autres mesures, la course aux armements se poursuivra inévitablement.

75. Il est impossible encore d'évaluer la portée totale de cet instrument. Mais il est facile d'en voir l'importance actuelle. C'est le premier accord obligatoire sur les armes nucléaires et, comme tel, il est d'un excellent augure. Que cet espoir soit réalisé dépendra de la façon dont le traité sera effectivement observé, mais aussi des nouveaux efforts qui restent encore à faire. Une impulsion a été donnée. Il y a eu une augmentation faible mais perceptible de la confiance internationale. Si cette impulsion peut être maintenue, les négociations sur le désarmement au Comité des dix-huit puissances pourraient entraîner l'adoption d'autres mesures qui sont jusqu'à présent restées hors d'atteinte.

76. Les progrès réalisés avec autant de peine risqueraient aussi de se révéler vains si le traité n'était pas universellement observé. Les 102 gouvernements signataires du traité se sont engagés à ne pas effec-

tuer des essais qui contamineraient le milieu où nous vivons. Parmi eux se trouvent heureusement plusieurs pays capables techniquement et économiquement de fabriquer des armes nucléaires. Il serait tragique que les objectifs du traité et les espérances de progrès nouveaux qu'il a fait naître soient mis en danger parce que d'autres nations, capables de fait ou en puissance de fabriquer des armes nucléaires, refusent d'en accepter les termes.

77. La Nouvelle-Zélande s'inquiète depuis longtemps des conséquences pour la santé de l'homme des essais nucléaires dans l'atmosphère. Nous n'ignorons pas, évidemment, que le péril peut en être exagéré. Nous savons que la science ne connaît pas avec précision les effets génétiques de la radioactivité. Mais il y a un point sur lequel les savants sont d'accord: moins les hommes — et, en fait tout ce qui est vivant — seront exposés à la contamination, mieux cela vaudra.

78. On ne sera pas surpris que les Néo-Zélandais et les autres populations du Pacifique, qui, comme nous, ont contemplé la lueur terrifiante au crépuscule, éprouvent une inquiétude profonde à la pensée que d'autres essais nucléaires dans l'atmosphère puissent être effectués. En d'autres années, les pays les plus directement touchés par les essais ont été les premiers à exprimer leur anxiété. En 1959, ce sont les Etats africains qui ont proclamé leur opposition aux essais nucléaires au Sahara. De même, en 1961, les pays qui se trouvaient le plus directement menacés par les retombées nucléaires ont pris l'initiative de lancer un appel au Gouvernement soviétique de ne pas faire exploser sa bombe de 50 mégatonnes. La Nouvelle-Zélande, de par sa situation géographique, est tout particulièrement touchée par les essais dans le Pacifique Sud. Il en est de même des populations polynésiennes de la région, populations avec lesquelles les Néo-Zélandais ont des liens de parenté et envers plusieurs desquelles ils ont des obligations et des responsabilités.

79. Ces dernières années, mon gouvernement, dans de nombreuses déclarations publiques, a exprimé sa profonde horreur de ces essais et il n'a cessé de faire connaître sa vive inquiétude à tous les gouvernements au sujet des dangers que font courir les essais nucléaires dans le Pacifique. Nous continuerons à le faire, car nous n'avons que trop conscience du danger que si des essais nouveaux ont lieu, ils seront suivis peut-être par d'autres, réduisant ainsi à néant le Traité de Moscou et élevant un nouvel obstacle sur la voie du désarmement.

80. Il est encore temps de modifier le cours des événements mondiaux et d'harmoniser les politiques nationales et internationales. Nous espérons ardemment que la conclusion du traité d'interdiction des essais et les autres mesures qui suivront peut-être — les autres mesures de désarmement véritable qui doivent suivre si ce faible succès lui-même ne doit pas être vain — créeront une situation telle qu'aucun nouvel essai n'aura lieu ou n'aura besoin d'avoir lieu, quel que soit le milieu ou la région du monde.

81. Avant d'en venir à d'autres questions, il y a un autre aspect du grand débat sur le désarmement que ma délégation voudrait souligner. Nous le souli-

gnons à la fois à cause de l'importance que lui a accordée le Secrétaire général et parce que c'est une grave question sur laquelle le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande est revenu au cours de diverses déclarations publiques.

82. C'est l'idée qu'il serait peut-être possible de désigner certaines régions en tant que zones dénucléarisées et d'en exclure les armes atomiques. Certes, nous savons que des régions différentes ont des problèmes différents et que ce qui peut être faisable dans l'une ne l'est pas nécessairement dans une autre. Les plus grandes difficultés surgissent dans les régions où les forces opposées des grandes puissances sont installées car c'est là que les conséquences totales de ce qu'implique le désarmement apparaissent avec le plus de force. Toute proposition de dénucléarisation de ces régions — les principales zones où les forces militaires se font face — peut avoir des incidences si directes sur l'équilibre stratégique des forces qu'il pourrait être impossible d'isoler le cas des armes nucléaires de celui des forces classiques. Il faut se rappeler que la rupture d'un équilibre existant pourrait provoquer, plutôt qu'éviter, des violations de la paix. En outre, dans notre propre région, l'existence de vastes routes maritimes internationales complique le problème que pose la garantie qu'une zone déclarée zone dénucléarisée le resterait bien en fait. Les difficultés de contrôle d'un tel accord ne seraient guère moindres que celles qui, jusqu'à présent, se sont révélées insurmontables au cours des négociations sur un désarmement général.

83. Il se peut que pour certaines régions l'accord puisse se faire sur certaines mesures de dénucléarisation dont il serait possible de vérifier l'application. Les efforts faits dans certaines régions continentales montreront peut-être que, dans certaines circonstances, les problèmes sont susceptibles de solution. Et si, comme nous l'espérons tous, les négociations pour un désarmement général commencent maintenant à progresser, il nous semblerait normal que la possibilité de créer des zones dénucléarisées soit l'une des mesures qui fera l'objet d'un examen intensif et permanent.

84. J'ai dit que l'Organisation des Nations Unies est un instrument de paix, sa principale préoccupation. Mais elle est tout autant un instrument de développement économique qui doit servir à libérer de la faim, de la misère et de l'ignorance la population du monde entier — et non pas seulement la minorité la plus fortunée — afin qu'elle puisse jouir d'un niveau de vie satisfaisant. Le préambule de la Charte indique que les peuples des Nations Unies doivent recourir "...aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples". En ce moment même, nous nous préparons à agir en ce sens. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement va porter sur tout un ensemble de problèmes liés entre eux dans l'espoir qu'une action internationale concertée permettra de trouver une solution au moins aux plus urgents d'entre eux.

85. Quelles perspectives avons-nous de voir les résultats répondre à nos espoirs? Les possibilités d'agir sont entre les mains des puissantes nations industrielles. Il n'est pas besoin ici d'en répéter

les raisons. Les responsabilités que leur fait assumer leur puissance économique ont été accrues ces dernières années par la création d'associations économiques régionales. La question que nous posons est de savoir si ces nations et ces groupes régionaux sont disposés à mettre en place les conditions commerciales indispensables à une accélération du progrès économique dans d'autres parties du monde.

86. Certains signes sont favorables, notamment l'adoption de la loi des Etats-Unis sur l'expansion du commerce. En revanche, nous avons entendu, au Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, des arguments qui laissent penser qu'on ne pourra pas faire grand-chose pour le reste du monde avant que les géants du monde économique n'aient réglé leurs conflits, ou avant que la doctrine d'un groupe n'ait été acceptée par d'autres. On a demandé aux pays industriels membres du GATT d'accepter un programme limité de mesures de libération pour le commerce des produits tropicaux; de plus, au Comité préparatoire, il a été proposé que ce programme soit adopté par les pays industriels non membres du GATT. Ces demandes n'ont guère suscité d'enthousiasme dans ces pays.

87. Dans ces circonstances, la Nouvelle-Zélande et les pays qui ont des problèmes économiques et commerciaux similaires ne peuvent qu'éprouver du découragement. C'est sur une base précaire, les recettes du commerce extérieur, que la Nouvelle-Zélande a pu réussir à donner à sa population un niveau de vie satisfaisant. Comme la plupart des pays en voie de développement, nous sommes tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits agricoles pour le financement de notre développement. Or, à cause de tout un arsenal de mesures restrictives, nous sommes frustrés de nos possibilités d'exportation. C'est à ces mesures qu'il faut attribuer, pour une bonne part, le grave déclin des termes de l'échange que nous subissons depuis quelques années, déclin qui est deux fois plus grave que celui constaté dans l'ensemble des pays en voie de développement. La situation est aggravée par le fait que nous dépendons presque complètement de l'étranger pour la fourniture de biens d'équipement, les transports et les services financiers.

88. La Nouvelle-Zélande veut faire tout ce qui est en son pouvoir pour aider les pays en voie de développement à surmonter leurs problèmes commerciaux et à améliorer leur niveau de vie. La prospérité de chacun est fonction de la prospérité générale. Nation commerçante, la Nouvelle-Zélande a tout intérêt à ce que les revenus augmentent dans les pays en voie de développement afin de trouver de nouveaux débouchés pour les marchandises de qualité que les Néo-Zélandais produisent à bon marché.

89. Nous avons apporté et nous continuerons d'apporter notre modeste contribution à la solution des problèmes commerciaux des pays en voie de développement avec lesquels nous avons, en plus de l'agriculture, tant d'intérêts communs. En Nouvelle-Zélande, aussi bien, l'industrialisation est dictée par la réalité économique. Dans un monde idéal, nous aurions certes intérêt à nous spécialiser davantage dans les activités agricoles auxquelles nos

ressources naturelles nous prédisposent le plus. Mais cela est de moins en moins possible. Nous avons pu constater à quelles difficultés pratiques se heurte la création d'un secteur industriel dans notre propre économie; aussi nous comprenons que les pays en voie de développement désirent voir les Nations Unies contribuer à leur industrialisation.

90. Lorsque je parle des activités des Nations Unies dans le domaine du commerce et de l'industrialisation, je pense aussi à celles des commissions économiques régionales. Toutes font partie d'une seule et même organisation; et il ne saurait être question de renforcer les organes régionaux au détriment du centre. Dans notre idée, il faut un ensemble cohérent où le Siège et les commissions régionales s'acquittent respectivement des fonctions qu'ils sont le mieux à même d'accomplir.

91. A la suite de la décision prise à la récente session du Conseil économique et social^{6/}, la Nouvelle-Zélande est devenue membre de plein droit de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et entend assumer les responsabilités qui lui incombent à ce titre. Nous tenons à dire combien nous sommes sensibles à la confiance dont les membres de la CEAEO font preuve à l'égard de la Nouvelle-Zélande. Nous voudrions également, au nom de l'Etat du Samoa-Occidental, les remercier de l'appui qu'ils ont apporté à cet ancien territoire sous tutelle devenu maintenant qu'il est indépendant membre de plein droit de la Commission.

92. La décolonisation, comme le désarmement et le développement, sont des tâches qui s'inscrivent dans la raison d'être de cette organisation. La communauté mondiale est encore aux prises avec les problèmes du désarmement et du développement et leur ampleur est telle qu'elle ne peut encore espérer en venir à bout. Mais la décolonisation est une œuvre dont on peut dire qu'elle touche à sa fin. Depuis la seconde guerre mondiale, nous avons vu chaque année de nouveaux Etats accéder à l'indépendance. En quelques années, ce processus a révolutionné les relations internationales.

93. Nous savons tous comment les territoires non autonomes accèdent à l'autonomie, puis à l'indépendance. Chaque année, un nombre toujours plus grand de territoires parviennent au terme de cette évolution. Il ne reste plus maintenant que les cas spéciaux, les cas marginaux, ce que l'on appelle les vestiges du colonialisme.

94. Certes, tous les territoires ont constitué dans un certain sens des cas spéciaux. Beaucoup d'entre eux, aujourd'hui indépendants, ont posé d'énormes problèmes de développement politique qu'avec de la patience et du sens politique on a pu résoudre. Ce qui frappe surtout à propos des territoires encore non autonomes, c'est leur grande diversité. Il s'agit aussi bien d'atolls isolés que de vastes superficies en Afrique centrale et australe. Devant cette diversité, les méthodes traditionnelles de décolonisation restent valables, mais devront de plus en plus être complétées par des mesures plus souples.

^{6/} Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-sixième session, Supplément No 1, résolution 946 (XXXVI).

95. A mesure que le problème se restreint, il faut faire preuve de connaissances spécialisées et d'une imagination toujours plus grande. Il ne s'agit plus à proprement parler de décolonisation; la Déclaration des Nations Unies [résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale] est un fait politique aussi bien que moral. Le problème consiste à respecter l'individualité des territoires non encore autonomes et à trouver les moyens de traduire les principes établis par la Charte et par cette assemblée en des formules tenant compte des besoins de chaque territoire particulier.

96. En s'exprimant ainsi, la délégation néo-zélandaise pense surtout aux groupes d'îles dispersées qui sont ses voisines du Pacifique. Les habitants y sont peu nombreux. Depuis que le Samoa occidental est devenu indépendant, la Nouvelle-Zélande n'est plus responsable que des 25 000 habitants des îles Cook, Nioué et Tokélaou. Les principes de la Charte et de la Déclaration sur le colonialisme s'appliquent aussi bien à ces îles qu'aux territoires plus vastes. Depuis longtemps, la Nouvelle-Zélande reconnaît volontiers que, même s'ils sont peu nombreux, les habitants de ses territoires insulaires ont le droit, au même titre que les autres, de décider de leur propre avenir politique. Les représentants élus des habitants des îles Cook ont examiné cette question plus avant l'année dernière. Ils ont exprimé leur désir de parvenir à l'autonomie tout en précisant nettement qu'ils souhaitaient rester étroitement associés à la Nouvelle-Zélande. La solution qui semble devoir être retenue est peut-être tout aussi unique que la situation qui la détermine. Mais ce sera une solution apportée par les habitants eux-mêmes pour répondre à leurs propres besoins et à leurs propres aspirations, et elle sera ainsi conforme aux objectifs de cette organisation.

97. Nous savons bien que le progrès politique de territoires si peu étendus est peut-être la tâche la plus facile de la décolonisation. Si déplaisant que cela puisse être, il est indéniable que les problèmes coloniaux les plus délicats qu'il reste à résoudre touchent à des tensions raciales. Si elles peuvent retarder l'accession d'un territoire à l'indépendance, elles n'ont cependant pas constitué dans le passé un obstacle insurmontable. Il suffit de citer les exemples récents de la Jamaïque, de la Trinité et de la Grande Malaisie. Absorber les tensions raciales dans l'unité politique exige un grand courage de la part des races intéressées. Mais c'est là un acte de courage qu'il faut accomplir. La ségrégation ne peut être à la base d'un Etat indépendant. Lorsque les races ne sont pas encore capables de cet acte de foi et de courage, les Nations Unies se doivent de les y aider de leur mieux. Au cours de la présente session, la Nouvelle-Zélande appuiera tout effort en ce sens.

98. Assurément, le rôle que les Nations Unies sont appelées à jouer dans cette évolution n'est pas toujours facile. Il est tentant de chercher à aller au plus court, mais nous ne pensons pas que cela soit possible. La structure de l'Organisation est telle que son arme la plus puissante dans le domaine de la décolonisation doit toujours être l'influence morale qu'elle peut exercer. Les Nations Unies ont l'obligation d'affirmer

et de réaffirmer que l'objectif à atteindre est l'égalité pour tous; elles ont aussi l'obligation de reconnaître les progrès qui ont été faits dans cette voie et de les encourager. Mais les Nations Unies ne peuvent résoudre les problèmes d'une société à sa place. Nous croyons, et notre propre expérience le confirme, puisque nous avons édifié une nation à partir de deux races, que la solution ne peut surgir du jour au lendemain et qu'il ne suffit pas de prendre ses désirs pour des réalités. Il est exact que des influences extérieures peuvent souvent jouer un rôle important lorsqu'il s'agit d'indiquer la voie du progrès, mais elles ne peuvent jamais remplacer la nécessité, pour une société où les races ne vivent pas en complète harmonie, de passer par une période d'adaptation souvent pénible.

99. Heureusement, avec de la persévérance et de la bonne volonté, cette adaptation est possible, on en a des exemples. C'est elle qui, nous le pensons, doit se produire en Rhodésie du Sud. L'avenir de ce territoire préoccupe tout particulièrement la Nouvelle-Zélande qui, membre du Commonwealth, est fière de son caractère multiracial. Il y a plusieurs mois, certains membres du Commonwealth, dont la Nouvelle-Zélande, ont fait part aux gouvernements intéressés de leur espoir qu'une solution pacifique et juste interviendrait, ajoutant qu'à leur sens les progrès dans la voie de l'indépendance devraient être liés, grâce à l'élargissement du droit de vote, à une représentation adéquate de la population. Nous continuerons d'user de toute l'influence que nous pouvons avoir pour aider et favoriser les progrès constitutionnels en Rhodésie du Sud pour qu'elle accorde à tous ses citoyens l'égalité des droits. Que cet objectif soit réalisé pacifiquement, c'est ce que doit souhaiter chaque membre de cette organisation. Nous espérons tout particulièrement que les membres du Commonwealth pourront exercer, chacun dans sa sphère, l'influence dont ils disposent pour aider à faire régner la paix et la justice en Afrique centrale.

100. L'Afrique du Sud nous semble soulever un problème tout à fait différent et, à la vérité, bien plus affligeant. Nous avons conseillé la modération à l'égard de l'Afrique du Sud dans le passé parce que nous croyons sincèrement que c'était l'attitude la meilleure. La réaction du gouvernement sud-africain, il faut l'avouer, n'a pas été encourageante. Certains ont condamné la modération parce qu'inopérante et ont préconisé d'autres solutions plus extrêmes. Des mesures extrêmes semblent-elles devoir réussir là où la modération a échoué? Contribueraient-elles à mettre fin au système de l'apartheid ou, dans les circonstances présentes, ne feraient-elles que porter préjudice à notre organisation? Ce sont des questions qui demandent réflexion. A mesure que les années passent et que le système de l'apartheid demeure, l'impatience et la détresse internationales, tout particulièrement dans les pays africains, vont croissant. Nous devrions peser avec le plus grand soin toutes les solutions possibles, conscients que nous sommes de partager le même idéal de dignité humaine et de poursuivre les mêmes objectifs, à savoir que tous les habitants de l'Afrique du Sud jouissent de conditions de vie décentes.

101. Je n'ai abordé que les grands problèmes de la communauté internationale. Mais il est un autre problème qui, intéressant l'Organisation comme telle, n'en est pas moins aussi d'importance vitale pour le monde entier, notamment pour un petit pays comme la Nouvelle-Zélande: c'est celui de la crise financière des Nations Unies.

102. A sa quatrième session spéciale de mai dernier, l'Assemblée générale a cherché à trouver une solution au problème des charges financières qui pèsent sur les Nations Unies. Malgré tous les efforts déployés, la question n'a guère avancé. Alors que l'écrasante majorité des Etats Membres a réaffirmé le principe de la responsabilité collective, l'Union soviétique et certains autres pays ont en fait élargi les catégories de dépenses auxquelles ils se refusent à contribuer. L'Assemblée générale se réunit donc en sachant que certains de ses membres ne sont pas en ce moment disposés à participer aux frais qu'entraînent les opérations de maintien de la paix. Elle se réunit en sachant que la négation, par certains de ses membres, du principe de la responsabilité collective risque d'empêcher l'Organisation des Nations Unies de s'acquitter efficacement de ses fonctions, qu'il s'agisse de cette fonction essentielle qu'est le maintien de la paix ou des tâches vitales de la Décennie du développement.

103. L'Assemblée générale a invité ceux qui ont refusé jusqu'à présent de participer aux dépenses à faire un effort spécial pour s'acquitter de leurs dettes sans préjudice de leurs objections politiques ou juridiques. Si l'Organisation doit continuer de "jouer son rôle de gardienne de la paix" — pour reprendre l'expression du Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique — elle a besoin de la coopération de ceux qui, en exerçant un veto financier, ont voulu lui dicter une certaine politique. Si une détente internationale doit atténuer les soucis de toutes les nations, grandes et petites, elle doit s'étendre aussi bien à la solution de la crise financière des Nations Unies.

104. De nombreux orateurs ont souligné que l'amélioration (dont nous nous félicitons tous) intervenue dans les relations internationales nous offre l'occasion d'éliminer certains des obstacles qui s'opposent encore à la réalisation de nos espoirs de voir une coopération pacifique s'instaurer entre l'Est et l'Ouest. Mon gouvernement espère, avec les autres pays, que les entretiens qui se déroulent en dehors de cette assemblée entre les Ministres des affaires étrangères aideront à transformer cette entente en réalité. Mais il est autre chose que nous pourrions aussi faire: aider l'Organisation à consolider et à accroître ses possibilités de maintenir la paix et de contribuer à développer la coopération entre l'Est et l'Ouest, entre riches et pauvres. Cette occasion c'est aujourd'hui qu'il faut la saisir, nous le pensons sincèrement, et nous pensons aussi que les efforts déployés pour concilier les intérêts nationaux devraient faire naître chez nous tous un sens plus vif de la communauté internationale.

105. Les grandes puissances elles-mêmes peuvent certainement prendre de nouvelles mesures vitales pour apporter une solution aux problèmes les plus ardues de notre temps; mais cela ne suffit pas pour réaliser le désarmement général à l'échelle mondiale

ni pour combler non plus l'abîme entre pays pauvres et pays riches. Pour y parvenir, il est indispensable de développer un sens authentique de la communauté internationale — ce qui implique de la part de nous tous, grands et petits, riches et pauvres, jeunes et vieux, la volonté de comprendre les aspirations des autres pays et de nous aider réciproquement à satisfaire nos besoins. L'Organisation des Nations Unies représente le seul cadre international au sein duquel ce sens de la communauté internationale, encore fragile, puisse se développer. C'est pourquoi nous devons prendre en considération tous les moyens d'action qui nous sont offerts — et la Nouvelle-Zélande, pour sa part, n'y manquera pas —, compte tenu non seulement de leur apport à la solution de tel ou tel problème, mais de ses incidences sur l'avenir de l'Organisation.

106. M. PAPAGOS (Grèce): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous réitérer les félicitations de la délégation hellénique pour votre élection aux hautes fonctions de président de la dix-huitième session de l'Assemblée générale. En vous confiant la lourde responsabilité de présider cette session de l'Assemblée, nous avons la certitude que vos éminentes qualités d'expérience et de sagesse sont une garantie du plein succès de nos travaux.

107. A mesure que la discussion générale progresse, il devient de plus en plus apparent que cette dix-huitième session de notre assemblée se réunit sous le signe de l'espérance. Il y a quelques semaines, dans la capitale soviétique, les trois puissances, en signant l'Accord sur la cessation des essais nucléaires, ont fait plus que répondre aux vœux d'un monde inquiet des effets néfastes de la radiation sur l'avenir de la race humaine. Elles ont fait plus, parce que, comme il a été dit, leur accord a apporté dans les ténèbres de la guerre froide un rayon de lumière.

108. La Grèce, convaincue que le traité de Moscou constitue une étape importante vers le désarmement et le bien-être de l'humanité en général, a été parmi les premiers pays à signer ce traité, le 8 août 1953. Déjà, le 26 juillet, le Président du Conseil hellénique avait déclaré que la signature du traité de Moscou contribuerait à la détente internationale en faveur de laquelle la Grèce s'était prononcée depuis fort longtemps. Les nations éprises de paix ne peuvent que se féliciter de la conclusion du traité qui met une première barrière à la compétition nucléaire des grandes puissances et prépare le terrain pour la conclusion d'autres accords complémentaires sur le désarmement.

109. Les Etats qui, comme la Grèce, n'ont cessé de travailler pour la paix, estiment que le traité de Moscou inaugurera une période de détente qui permettra la solution d'autres questions internationales actuellement en suspens.

110. Le chemin qui s'ouvre à présent devant les protagonistes du traité de Moscou est long et ardu. La division entre les deux mondes a été profonde, les désaccords trop aigus, les désillusions trop grandes.

111. Deux forteresses, armées de véhicules capables d'anéantir le monde en l'espace de quelques minutes, continuent à s'affronter. Par ailleurs, plus impor-

tante, plus menaçante que ces sources de danger, plane la différence énorme dans la conception des principes les plus fondamentaux de la vie internationale. Il n'y a pas que la guerre nucléaire qui menace le monde. Il y a aussi la guerre par subversion. Il y a toute une série de tactiques, toute une gamme de procédés qui permettent de nos jours de violer la paix sans déclarer la guerre. Il est de notre devoir d'affronter avec réalisme et courage tous ces problèmes et d'aviser aux mesures nécessaires pour que la menace d'une catastrophe cesse de hanter nos esprits.

112. Cependant, on en reste à se demander quelles sont les raisons pour lesquelles, dans l'ordre du jour des questions qui seront traitées après l'accord sur les essais — ordre du jour riche en mesures de réduction du potentiel militaire — on ne trouve aucune trace de l'intention d'éliminer les motifs pour lesquels ce potentiel militaire a été mis sur pied.

113. Est-ce qu'en réduisant le potentiel militaire avant d'avoir résolu les problèmes les plus explosifs, on arriverait plus vite et mieux à les résoudre? Nous sommes, de toute évidence, devant un problème de cause à effet. Pour ceux d'entre nous qui ont attribué aux préparatifs militaires une valeur exclusivement défensive, le problème est vital.

114. Pourtant, il n'y a pas d'obstacles que la bonne volonté ne puisse surmonter quand, en dernière analyse, il y va de notre existence, de celle de nos peuples et de nos pays. Voilà pourquoi le traité de Moscou pourrait être un point de départ pour l'établissement de relations amicales et de coopération entre les Etats, selon les principes de la Charte des Nations Unies.

115. A l'actif du bilan de l'année qui s'est écoulée, le traité de Moscou n'est pas seul à figurer. La solution de la crise cubaine apporte encore une preuve de ce que le sens de la responsabilité, joint à l'esprit de conciliation, peut accomplir. Notre organisation a pu jouer un rôle utile dans ce dénouement, ne serait-ce que par la réaction spontanée et unanime de ses Membres en faveur de la paix. Mais il y a plus: les débats au Conseil de sécurité ont contribué à clarifier les positions en présence, ont donné à la communauté internationale l'occasion de faire entendre sa voix, ont permis la formulation d'accommodements alternatifs, ont fourni les marges de temps nécessaires pour des contacts directs entre les antagonistes et, quand une entente est heureusement intervenue, leur ont offert un forum solennel pour le déclarer simultanément et en ménageant leur prestige et leur dignité. Dans ces graves événements, le Secrétaire général a joué discrètement un rôle éminent, dont le mérite a été universellement reconnu.

116. A l'actif des activités pacificatrices des Nations Unies s'inscrivent également les progrès effectués au Congo vers son unification, sa sécurité interne et sa stabilité politique. Au Moyen-Orient, en Nouvelle-Guinée et plus récemment au Yémen, les Nations Unies ont apporté aussi leur assistance constructive.

117. On a souvent dit que notre organisation n'est bonne que dans des crises mineures. Même si cela était entièrement vrai — et nous savons qu'il n'en est pas ainsi — les crises mineures, si on les laisse

s'aggraver et s'accumuler, peuvent très bien mener à une crise majeure avec toutes ses conséquences.

118. Par ailleurs, nul ne nie que les Nations Unies n'ont pas encore acquis les possibilités d'intervenir efficacement dans chaque crise, quelle que soit son envergure, et d'agir de façon à pouvoir garantir le maintien de la paix en toutes circonstances.

119. La crise financière des Nations Unies nous a beaucoup préoccupés dernièrement. Malgré les efforts constants de l'énorme majorité de ses Membres, malgré l'exemple que tant de pays éprouvant de réelles difficultés économiques ont donné en s'acquittant de leurs obligations jusqu'au dernier centime, la crise financière persiste; elle s'aggrave et menace la capacité des Nations Unies de s'acquitter de leur tâche primordiale: celle de préserver la paix. La Grèce est heureuse d'avoir apporté son concours positif en s'acquittant avec ponctualité de toutes ses obligations financières envers notre organisation et en particulier celles découlant des opérations de l'ONUC et de l'UNEF.

120. Tout en se prononçant sur la compétence exclusive du Conseil de sécurité en matière de sécurité internationale et de maintien de la paix, certains Membres s'opposent à l'élargissement du nombre des sièges du Conseil, élargissement qui pourtant rendrait ce dernier plus représentatif de la composition actuelle de notre organisation.

121. Il nous faut malheureusement constater que nous nous trouvons parfois devant des tendances qui, indépendamment de leurs motifs, n'aboutiraient qu'à affaiblir l'efficacité de notre organisation en tant qu'instrument de paix.

122. Il n'est guère besoin d'envisager un avenir lointain pour se rendre compte de ce que l'affaiblissement financier de notre organisation pourrait signifier.

123. Prenons le cas du Congo. Même ceux qui à diverses occasions avaient exprimé de sérieuses objections sur certaines phases des opérations des Nations Unies dans cette région, sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que l'objectif principal de ces opérations a été atteint. Le Congo a été pacifié et son intégrité territoriale sauvegardée. Toutefois, nous serons appelés à décider si un terme peut être mis à ces opérations à la fin de l'année, ou s'il est nécessaire de les maintenir pour une période de quelques mois et avec des effectifs réduits. L'important est que, si la situation exigeait une décision dans ce sens, il serait déplorable qu'elle ne puisse être prise ou appliquée en raison de contingences financières. Même si l'on envisage la question d'un point de vue purement matériel, on trouvera que le maintien de quelques forces au Congo pour un temps limité serait en fin de compte plus économique qu'une liquidation prématurée de l'opération, si cela risquait de plonger à nouveau le Congo dans le désordre et s'il devenait ultérieurement nécessaire de tout recommencer.

124. Nos regards étant tournés vers l'Afrique, nous voudrions plus particulièrement mentionner la convocation cette année, par S. M. l'Empereur d'Ethiopie, de la Conférence des chefs d'Etats africains, qui s'est réunie à Addis-Abéba au mois de mai dernier.

125. L'initiative heureuse de l'Ethiopie, pays avec lequel la Grèce maintient des relations cordiales d'amitié depuis des temps immémoriaux, a abouti à la création de l'Organisation de l'unité africaine.

126. Les objectifs de cette nouvelle organisation, que nous sommes heureux de saluer et que nous accueillons avec grande sympathie, visent à l'unité, la coopération dans le développement, la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté nationales et l'élimination du colonialisme, objectifs tous chers aux peuples africains et à nous-mêmes.

127. La Grèce, voisine de l'Afrique et amie des peuples africains, prend note avec beaucoup de sympathie des objectifs de la nouvelle organisation et souhaite à celle-ci une activité féconde et la réalisation de ses buts.

128. En ce qui concerne la péninsule balkanique, la ligne politique suivie par la Grèce a obéi invariablement au désir de régler, au moyen de négociations, les différends existant entre elle et chacun des pays balkaniques, afin de permettre le développement sur des bases solides de relations mutuellement profitables. Dans la mesure où cette attitude de la Grèce a rencontré de la compréhension, les résultats ont été satisfaisants.

129. Avec certains des pays balkaniques, la Grèce entretient des relations soit très amicales, soit susceptibles de le devenir. Nous voulons espérer que les relations entre la Grèce et d'autres pays balkaniques pourront s'engager dans la voie de la normalisation et d'une amélioration ultérieure. La Grèce, quant à elle, persistera, pour ce qui est de ses relations avec ses voisins balkaniques, dans l'esprit de conciliation et de bonne volonté qui a de tout temps prévalu dans sa politique extérieure.

130. S'il est compréhensible que c'est l'action politique des Nations Unies dans les moments de crise qui attire sur notre organisation l'attention du monde entier, il convient de ne pas oublier que, ainsi qu'il se passe avec l'organisme humain, les crises politiques sont souvent l'effet d'un mal chronique, en l'occurrence la pauvreté et les fléaux qui en forment le cortège: le chômage, l'analphabétisme, la maladie. Dans un monde où les distances sont sans cesse réduites et où l'interdépendance politique et économique de tous les pays et de tous les continents n'est plus contestée, remédier à la pauvreté est le besoin le plus pressant et le plus universel. Dans l'énorme effort de coordination nécessaire, les Nations Unies jouent un rôle unique, qu'aucun pays ou groupe de pays, qu'aucune autre institution, ne sauraient jouer. Les Nations Unies, par leurs institutions spécialisées et par leurs organes, fournissent dans ce domaine un effort considérable, souvent ignoré ou insuffisamment apprécié du grand public. Un hommage bien mérité doit être rendu à cet effort et l'attention de l'opinion mondiale être attirée sur lui. C'est pourquoi mon gouvernement approuve l'idée et appuie la proposition que le vingtième anniversaire des Nations Unies soit célébré sous le signe de la coopération internationale. Les possibilités de mener à bien cet effort gigantesque sont incontestablement accrues de nos jours à la suite de la libération des peuples colonisés.

131. L'événement historique capital des dernières années est, sans conteste, la décolonisation, qui a changé la face du monde. Cet événement est historique non seulement par son importance mais aussi parce que l'on peut dire qu'il appartient déjà à l'histoire. Le droit à l'autodétermination, qui jadis n'était qu'un idéal, a été universellement accepté et largement appliqué. Il suffit pour cela de regarder autour de nous. Il est vrai qu'il reste encore quelques vestiges du colonialisme. Nous comprenons l'impatience des pays africains de voir disparaître au plus tôt les vestiges de domination qui subsistent sur leur continent et nous souhaitons vivement que les puissances administrantes inaugurent sans retard la transition inévitable. En disant cela, nous ne méconnaissions nullement la contribution précieuse que les pays européens peuvent apporter aux pays africains. Mais nous savons que cette contribution ne peut être fertile que si elle est réalisée dans le cadre d'une collaboration librement consentie. L'expérience a prouvé que ce n'est que par une collaboration librement consentie que les pays libérés se tournent instinctivement vers ceux qu'ils connaissent et qui les connaissent le mieux et que les souvenirs pénibles d'une courte période de conflit s'effacent bien vite dans la perspective d'une longue association.

132. L'interdépendance politique et économique dont j'ai parlé précédemment ne peut que s'affirmer d'une manière encore plus impérieuse dans ce domaine. Dans cet ordre d'idées, nous saluons avec une vive satisfaction les préparatifs qui ont été faits pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, convoquée pour le printemps prochain. Les progrès scientifiques et techniques augmentent la productivité, tant industrielle qu'agricole, à un rythme sans cesse accéléré, qui permet d'espérer que le monde entier connaîtra une période d'abondance. Mais cette abondance n'est pas sans danger si des mesures adéquates ne sont pas prises à temps. L'enrichissement de certains pays peut s'accompagner de l'appauvrissement de certains autres. L'abondance de certains produits de base peut entraîner une baisse des prix et compromettre l'équilibre économique de pays producteurs, ainsi que leurs programmes de développement. Des entraves artificielles au commerce peuvent causer simultanément l'accumulation de surplus dans quelques pays et la disette dans d'autres. Il y a là des problèmes d'une gravité et d'une complexité extrêmes. L'Organisation des Nations Unies est l'instrument par excellence pour les étudier et leur chercher des solutions. Encore faut-il qu'on les aborde sans esprit de propagande et d'exploitation politique, sans parti-pris ni préjugé. Une théorie fallacieuse, qui malheureusement trouve parfois créance, est que les groupements de pays industriellement avancés ne peuvent viser qu'à l'exploitation des pays en voie de développement, à l'enrichissement des premiers aux dépens des derniers, à la perpétuation d'une hégémonie économique. Rien n'est plus inexact. Les pays avancés ne peuvent progresser que de pair avec les pays en voie de développement. Le temps n'est plus où un équilibre commercial pouvait s'établir entre pays à prépondérance industrielle et pays de production primaire. Les échanges commerciaux actifs exigent aujourd'hui que tous les pays atteignent un

niveau de prospérité qui ne peut être obtenu sans un certain degré d'industrialisation. C'est la philosophie de la Communauté économique européenne qui, en s'associant à des pays comme la Grèce et les 18 Etats africains, dans des conditions équitables, leur a offert une assistance économique ainsi que des possibilités d'accélération de leur développement économique.

133. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a devant elle une lourde tâche. Elle doit tracer la voie au perfectionnement des organismes économiques en fonctions. A l'instabilité des prix des produits de base, elle doit rechercher des remèdes qui ne soient pas pires que le mal. Elle doit préparer l'élimination progressive des barrières commerciales sans disloquer les structures commerciales existantes. La tâche est énorme. Elle ne pourra être qu'entamée, à la Conférence. Si celle-ci sait éviter les écueils de la propagande et de la polémique, elle pourra dégager des directives qui marqueront le début d'une ère nouvelle dans les relations économiques et politiques.

134. Avant de terminer, je voudrais revenir encore sur l'événement qui éclaire la présente session; je veux dire le traité de Moscou, avec les perspectives qu'il a ouvertes. En Grèce, notre scepticisme — caractéristique d'un esprit inquisiteur accentué par les vicissitudes de notre histoire — n'a jamais affecté notre position d'avant-garde à l'égard des nouvelles conjonctures internationales, surtout quand il s'agit de travailler pour la paix. Voués à notre effort de reconstruction et de développement, nous ne demandons qu'à vivre en paix. Mais il nous faut une paix juste. Une paix dans le respect mutuel. Une paix garantissant, plus que tout autre chose, ce bien suprême qui est la liberté et la dignité humaine à l'abri de la peur et du besoin.

135. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Avant de passer au second point de notre ordre du jour de l'après-midi, je donnerai la parole au représentant de la République arabe unie, qui désire faire usage de son droit de réponse.

136. M. RIAD (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Comme c'est la première fois que je monte à cette tribune à la présente session, j'ai le grand plaisir de vous adresser, à vous Monsieur le Président, ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Venezuela, mes plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection. J'ai le bonheur de vous connaître personnellement et celui d'avoir suivi votre activité aux Nations Unies, notamment au Conseil de sécurité, et je sais que vous êtes un homme de grand talent dévoué à l'Organisation et à ses principes. Nul doute que le Ministre des affaires étrangères de mon pays, lorsqu'il prendra la parole devant cette assemblée, vous adressera les félicitations officielles du Gouvernement de la République arabe unie.

137. Si j'ai demandé à exercer mon droit de réponse à ce stade de la discussion, ce n'est pas que Mme Golda Meir ait apporté un élément nouveau sur la question de Palestine ou sur la politique d'Israël [1224ème séance]; mais j'ai estimé qu'il était de mon devoir de faire une brève déclaration aux fins

du procès-verbal et de démontrer, une fois de plus, à cette assemblée que les Israéliens persistent à vouloir déformer et falsifier une vérité déjà inscrite dans l'histoire et dans les annales des Nations Unies.

138. Une fois de plus, Mme Meir a eu recours à cette tactique et s'est efforcée de donner l'impression qu'Israël est un champion de la paix, qu'il ne nourrit aucun dessein agressif, qu'il tend une main amicale à toutes les autres nations dans l'intérêt de la coopération et que, enfin, il désire conclure la paix avec les pays arabes.

139. Rien n'est plus éloigné de la vérité que les assertions de Mme Meir. Les agissements d'Israël au cours de ces 14 dernières années sont bien connus de cette assemblée. A écouter Mme Meir, nous avons pu facilement nous convaincre que les prétentions du Gouvernement d'Israël sont fort semblables à celles du Gouvernement de l'Afrique du Sud et du Gouvernement minoritaire de la Rhodésie du Sud. Israël, tout comme ces deux gouvernements, demande simplement que les Nations Unies et le monde entier acceptent le *statu quo*, acceptent leur thèse qui est celle d'une paix fondée sur la domination étrangère, donc contraire aux aspirations et aux droits légitimes des habitants autochtones de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud.

140. Pour ce qui est de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie du Sud, les Nations Unies et la communauté internationale unanimes ont non seulement blâmé les autorités mais leur ont constamment demandé d'en finir avec les injustices et les persécutions et de ne plus usurper les droits des habitants autochtones.

141. Il semble que la situation en Palestine est en fait plus critique qu'en Rhodésie du Sud ou en Afrique du Sud. En Palestine comme chacun sait...

142. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne la parole au représentant de l'Afrique du Sud, qui désire présenter une motion d'ordre.

143. M. BOTHA (Afrique du Sud): Je voudrais seulement faire remarquer que le représentant de la République arabe unie est censé répondre à une autre délégation que la mienne. Ma délégation n'est pas intervenue et n'a fait aucune déclaration concernant la République arabe unie. Je vous demande donc, Monsieur le Président, de faire remarquer au représentant qu'il devrait s'abstenir d'aborder une question qui n'est pas, pour l'instant, soumise à l'Assemblée.

144. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je donne de nouveau la parole au représentant de la République arabe unie. En raison de la motion d'ordre qui vient d'être présentée, je me permets de lui signaler qu'il serait préférable, sans préjudice de son droit de réponse, de se borner à répondre au discours prononcé à la séance précédente par la représentante d'Israël.

145. M. RIAD (République arabe unie) [traduit de l'anglais]: Je dois avouer que lorsque j'examine un problème colonial, il m'est impossible de considérer les deux questions séparément. Je parle de l'injustice, et l'injustice est indivisible.

146. Il me semble que la situation en Palestine soit en fait plus critique qu'en Rhodésie du Sud ou en Afrique du Sud. En Palestine, comme chacun sait, des étrangers ont envahi le pays, l'ont occupé et ont expulsé ses habitants. Il en est résulté que le peuple palestinien est devenu un peuple de réfugiés hors des frontières de son propre pays. En dépit de cela, Mme Meir a eu le courage de nous parler ici de paix et l'audace de se figurer qu'elle pourrait tromper les peuples du monde en recourant à la tactique bien connue qui consiste à déformer la vérité historique. Comme si aucun crime n'avait été commis contre la population autochtone de la Palestine ni aucune injustice perpétrée à son égard.

147. Mme Meir, profitant du climat de cette session de l'Assemblée, prêche la paix au Moyen-Orient et préconise le désarmement, partageant ainsi l'erreur de ceux qui ont parlé du désarmement dans cette région.

148. Monsieur le Président, je dois déclarer en toute franchise que de tels propos, à mon avis, s'expliquent soit par l'ignorance de la situation qui règne dans cette région, soit par la volonté délibérée de la présenter sous un faux jour. Dans le cas de Mme Meir, je ne crois pas qu'elle pêche par ignorance; il est certain que c'est à dessein qu'elle prône cette philosophie du désarmement au Moyen-Orient, sachant parfaitement que la conduite passée d'Israël, tant aux Nations Unies qu'en dehors de cette organisation, n'a été, pendant ces 14 dernières années, qu'une suite d'agressions honteuses et préméditées.

149. L'année 1956, où Israël a été condamné par cette assemblée mondiale, n'est pas tellement éloignée. Israël a été condamné en raison de l'agression qu'il a commise contre mon pays de concert avec le Royaume-Uni et la France. Les autorités israéliennes ont, à l'époque, occupé Gaza, qui fait partie de la Palestine, et ont déclaré que ce secteur était intégré à Israël. Ses dirigeants ont été jusqu'à proclamer l'annexion à Israël d'une partie de mon propre pays, la péninsule de Sinaï. Ces actes sont bien conformes à la politique expansionniste d'Israël.

150. Mme Meir a tenté, dans sa déclaration, de nous chapitrer sur les relations entre les Etats arabes. Selon elle, la nature de ces relations constitue une des causes de la tension qui règne au Moyen-Orient. Je n'ai pas à prouver une fois de plus que la cause réelle de la tension est l'intrusion d'un élément étranger dans cette région du monde. La tension subsistera au Moyen-Orient aussi longtemps que le peuple de Palestine n'aura pas été entièrement rétabli dans ses droits.

151. Ce qui se passe dans le monde arabe relève d'un phénomène normal d'évolution qu'en fait de nombreuses autres régions du monde connaissent également. Les rapports entre les pays arabes sont similaires à ceux qui existent au sein d'une famille de nations. Nous savons comment résoudre nos problèmes.

152. Mme Meir a évoqué le prétendu problème des savants et techniciens allemands dans mon pays. La République arabe unie, en obtenant l'aide et l'assistance technique d'autres pays, ne fait qu'exercer un droit dont se réclament tous les pays du monde. Je ne crois pas que l'on puisse trouver ici un pays, grand ou petit, qui ne cherche pas à s'assurer le concours de ressortissants d'autres Etats. Pour ce qui est d'Israël, Mme Meir ne pourra pas nier que son arsenal a été constitué grâce à l'aide extérieure.

153. Quant aux rapports entre Israël et les pays arabes depuis la signature des accords d'armistice, Mme Meir semble de nouveau oublier que c'est Israël qu' ne respecte pas ces accords, que c'est M. Ben Gourion qui a déclaré en 1956 que l'Accord d'armistice israélo-égyptien avait vécu.

154. Je ne crois pas qu'il me faille ajouter quoi que ce soit à ce que j'ai dit précédemment et dont les membres de cette assemblée trouveront aisément la preuve s'ils se reportent à l'histoire d'Israël.

155. La question de Palestine ne devrait jamais être représentée comme un différend opposant les Etats arabes aux Israéliens. Le vrai problème réside dans le fait que le colonialisme et le sionisme ont transformé toute la nation palestinienne en une nation d'exilés, privés de tous les droits. Ainsi, c'est le peuple de Palestine qui est en cause, au premier chef, dans la question palestinienne. Ce problème est beaucoup trop grave pour qu'on l'exploite et qu'on en tire parti comme a cru bon de le faire Mme Meir dans son discours de ce matin. La paix, et non seulement la paix mais la prospérité, la tranquillité et par-dessus tout la justice, régneront dans le Moyen-Orient si les droits fondamentaux du peuple de Palestine sont restaurés dans sa patrie.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (suite*)

TROISIEME RAPPORT DU BUREAU (A/5559)

156. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Nous passons maintenant à l'examen du troisième rapport du Bureau de l'Assemblée générale (A/5559) relatif à l'adoption de l'ordre du jour et à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour. A sa 156ème séance, le Bureau a décidé, sans objection, de recommander l'inscription à l'ordre du jour de la Première Commission de la question intitulée: "Mesures à prendre, à l'échelon régional, en vue d'améliorer les relations de bon voisinage entre les Etats européens ayant des régimes sociaux et politiques différents."

157. En l'absence d'objection, je considérerai que la question est inscrite à l'ordre du jour et que la Première Commission est chargée de l'examiner.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 10.

*Reprise des débats de la 1214ème séance.